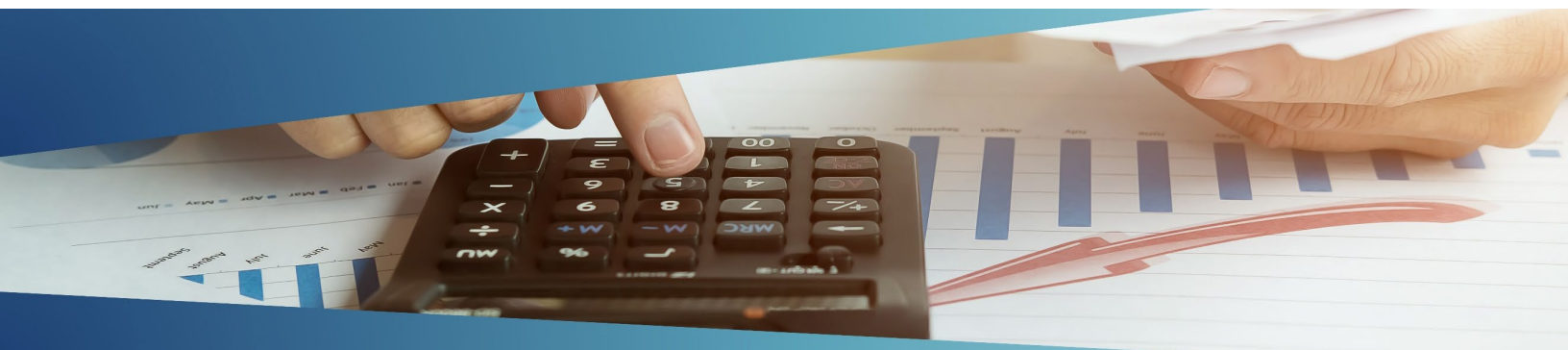




? Pourquoi cet audit?

Les membres du Conseil municipal ont droit chaque année à un budget des services de la circonscription pour leur permettre de financer les activités de leur bureau, les consultations menées auprès des commettants et la participation aux activités de la collectivité. Chaque conseiller municipal a droit au même budget; le budget du maire est plus considérable, compte tenu de l'ampleur de son rôle. Ils peuvent aussi puiser dans le budget administratif du Conseil municipal, dont l'administration est centralisée, pour financer leurs salaires et leurs avantages sociaux (de même que ceux du personnel de leur bureau), les indemnités de transport et les frais de déplacement pour participer à des conférences ou à des réunions des conseils ou des comités du Conseil municipal.

La [Politique sur les dépenses du Conseil](#) (la « Politique ») donne des lignes de conduite sur les modalités selon lesquelles les membres du Conseil peuvent affecter leur budget des services de la circonscription pour s'acquitter de leurs fonctions officielles. Cette mission d'audit avait pour objectif d'évaluer l'administration des dépenses du Conseil pour savoir si elles respectent les politiques et les règlements d'application en vigueur et si cette administration représente une utilisation judicieuse des fonds publics. Cette mission portait sur les dépenses engagées dans la période comprise entre le 15 novembre 2022 et le 31 mars 2025 et s'étendait à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'au maire.

Q Ce que nous avons constaté

Notre mission d'audit nous a permis de constater que la Politique sur les dépenses du Conseil permet aux membres du Conseil et à leur personnel de savoir précisément en quoi consistent les dépenses admissibles. Toutes les dépenses testées sont conformes à la Politique, les membres du Conseil ont respecté les limites des budgets, et les dépenses engagées l'ont été pour permettre aux membres du

Conseil de s'acquitter de leurs différentes fonctions et attributions.

Cette mission a permis de relever les points à améliorer dans les processus de gestion des dépenses du Conseil municipal, surtout en ce qui a trait à l'accès à l'information budgétaire ponctuelle et exacte, à la transparence dans la diffusion publique des dépenses, ainsi qu'aux pratiques du personnel des bureaux des conseillers dans le recrutement et les décisions salariales. Corriger ces points permettrait d'améliorer la cohérence et l'équité du processus de recrutement, assurerait que les membres du Conseil ont accès à de l'information budgétaire plus pertinente et ponctuelle et optimiserait la transparence des dépenses.

💡 Nous avons déposé quatre recommandations pour veiller à :

- mettre au point des politiques et des procédures pour le recrutement du personnel des bureaux des conseillers municipaux;
- instituer, pour le personnel des bureaux des conseillers municipaux, une structure-cadre salariale qui tient compte des descriptions de tâches d'après les fonctions et des fourchettes de salaires fondées sur la conjoncture du marché;
- établir des rapports financiers permettant de surveiller les budgets par rapport aux dépenses réelles en améliorant les catégories des budgets et en adoptant les budgets qui rendent mieux compte des dépenses planifiées des membres du Conseil municipal;
- mettre à jour l'information diffusée publiquement pour permettre de consulter les crédits budgétaires attribués aux membres du Conseil municipal.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).

613-580-9602 | BVG@ottawa.ca